

Acte de cautionnement à durée déterminée

(Articles 2288 à 2320 du Code Civil ; loi n°89-462 du 6 juillet 1989 portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, et notamment son article 22-1)

Je soussigné (la caution)

(NOM et prénoms) :

Né le :

A :

Exerçant la profession de :

Demeurant à (adresse complète) :

Courriel :

Téléphone :

Déclare me porter caution solidaire, à durée déterminée et sans pouvoir exiger la poursuite préalable du bénéficiaire du règlement de toutes les sommes que pourrait devoir le bénéficiaire à l'égard du Crous de Versailles, sis au 145 bis Boulevard de la Reine, résultant de la décision unilatérale d'admission fixant les conditions et modalités d'occupation d'un logement en résidence universitaire.

Le bénéficiaire

(NOM et prénoms) :

Pour un logement situé à l'adresse :

Code postal : Ville :

Résidence :

Mon engagement à durée déterminée est valable

A compter du :

Jusqu'au :

Dans la limite du montant de douze (12) redevances mensuelles ajouté à un montant maximal de cinq mille euros (5 000€).

Je reconnais avoir reçu un exemplaire et avoir pris connaissance de la décision d'admission et de son annexe financière fixant les conditions et modalités d'occupation d'un logement en résidence universitaire, ses clauses et conditions, et notamment le montant de la redevance.

Je reconnais, en outre être informé de la situation financière du bénéficiaire. Le présent cautionnement garantit, au profit du Crous, le paiement de tout ce que le bénéficiaire peut devoir au Crous, et en particulier : les redevances, charges et accessoires, intérêts, indemnités dues à titre de clauses pénales et indemnités d'occupation, frais et dépens de procédure et coût des actes, ainsi que les dégradations et réparations locatives mises à la charge du bénéficiaire.

Je m'engage, en me portant caution de (nom et prénom du bénéficiaire), à rembourser sur mes revenus et mes biens personnels les sommes et frais-couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard- dues par le bénéficiaire en cas de défaillance de ce dernier. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Le présent cautionnement étant solidaire, la Caution déclare expressément renoncer aux bénéfices de discussion et de division conformément à l'article 2298 du Code civil.

Enfin, je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : « *Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.* » En l'espèce pour les Crous,

le contrat est remplacé par la décision d'admission. L'engagement de caution solidaire est à renouveler en cas de réadmission ou de renouvellement sur la base de la nouvelle redevance révisée après délibération du conseil d'administration du Crous.

« **Bon pour caution solidaire et indivisible** »

Signature de l'agent comptable du Crous de
Versailles

Fait à _____, le _____

Prénom et Nom, Signature

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- A. - Pour les cautions personnes physiques, une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire parmi les documents suivants :
 - a. Carte nationale d'identité française ou étrangère ;
 - b. Passeport français ou étranger ;
 - c. Permis de conduire français ou étranger ;
- B. - Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :
 - a. Dernière quittance de loyer.
 - b. Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois.
 - c. Attestation d'assurance logement de moins de trois mois.
 - d. Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.
- C. - Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants traduits en langue française :
 - a. Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai.
 - b. L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
 - c. La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant.
 - d. La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
 - e. Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.
- D. - Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants, traduits en langue française :
 - a. Dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre État ou territoire, le dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet État ou territoire.
 - b. Trois derniers bulletins de salaires.
 - c. Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
 - d. Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
 - e. Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.